

<i>POLITIQUE QUALITE DEVELOPPEMENT DURABLE VIS-A-VIS DES FOURNISSEURS</i>	Date : 03/04/14 Version : 2 Page : 1/4
--	---

Au regard des enjeux économiques associés à la performance et à la fiabilité du système électrique, le Groupe EDF doit avoir, pour les produits et les prestations qu'il achète, des exigences clairement exprimées en matière de qualité et de développement durable ; celles-ci étant modulables suivant la nature et la criticité du produit ou de la prestation ¹, dans le respect des valeurs du Groupe et de ses engagements en matière d'éthique et de responsabilité sociétale.

Cette Politique Qualité Développement durable vis-à-vis des fournisseurs décline spécifiquement la Politique générale Achat Qualité Développement Durable vis-à-vis des parties prenantes que sont les fournisseurs. Cette politique opérationnelle est axée sur la qualité produit, sur la promotion des engagements d'EDF, sur la sensibilisation des fournisseurs en termes de Développement Durable et sur l'évaluation du respect de leurs engagements.

Cette politique vis-à-vis des fournisseurs s'exerce aux différentes étapes du processus « Acheter », lors de l'évaluation de l'aptitude (ou qualification) d'un fournisseur pour un produit ou une prestation donnés, par les clauses qualité et développement durable introduites dans les contrats, par la surveillance de l'exécution de ceux-ci, et par la prise en compte du retour d'expérience.

Vis-à-vis des fournisseurs, la démarche de progrès du Groupe EDF dans le domaine des achats s'articule autour des quatre orientations suivantes :

□ Vers une meilleure maîtrise de la qualité des produits et des prestations et de leur impact en matière de développement durable

- Exiger des fournisseurs une justification de la conformité à un référentiel de système de management (qualité et/ou environnement), lorsque la nature et la criticité du produit ou des prestations mis à la disposition par le fournisseur le nécessitent. Les référentiels seront fondés respectivement pour la qualité et l'environnement sur la norme ISO 9001 et sur la norme ISO 14001 ou leurs équivalences, complétés selon les cas, par des exigences spécifiques. Cette mise en conformité pourra être atteinte par étapes successives.

¹ Par criticité du produit ou de la prestation, il faut entendre les risques liés aux fonctions dans le système électrique et notamment l'impact de dysfonctionnement sur la sûreté du système, sur la sécurité des personnes et des biens, sur la qualité du produit électricité et sur les risques RSE inhérents à l'achat considéré.

Version	Désignation		Date
1	Formalisation du document		30/06/05
2	Mise à jour suite évolution Politique Achat, intégration de la démarche Achats Responsables, prise en compte de la norme NF X 50-135, prise en compte de la Charte des Relations Inter-entreprises		03/04/14
Accessibilité doc.: Restreinte	Rédacteur : T. LE CORRE T. PARAT	Revue doc. : F.R. DE LA PORTE	Approbation doc.: B. CRESCENT
Diffusion doc.: DA			
Nom du fichier : Politique Qualité Développement Durable vis-à-vis des fournisseurs -V2 - Finale.doc			
Indice maq.: B (juillet 2005)	Référence maq.: NOTE	Approbation maq. : MBA	© DA 2001

- Inciter les fournisseurs à mettre en œuvre un système de management prenant en compte la norme ISO 26000 (lignes directrices sur les principes de la responsabilité sociétale) et la norme NF X 50-135 (Achats Responsables).
- Inciter les fournisseurs à se faire certifier et reconnaître les certifications délivrées par des organismes tierce partie dûment accrédités, et à se faire évaluer en termes de RSE.
- Prendre en compte ces certifications et évaluations RSE, en particulier en adaptant les audits « seconde partie » en fonction des documents fournis (certificats, rapports d'audit de certification et d'évaluation...). Ainsi, pour les fournisseurs certifiés, hors segments d'achats à risques, seules les exigences complémentaires éventuelles par rapport au référentiel normatif correspondant feront l'objet d'un audit. Les ressources internes du Groupe EDF se concentreront sur les audits processus et produit.
- Exiger des fournisseurs un engagement à respecter et à soutenir les principes du Pacte Mondial (Global Compact) auxquels le Groupe a adhéré, à respecter la Charte Développement Durable systématiquement intégrée dans les contrats d'achat et à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour en assurer l'application par eux-mêmes, leurs sous-traitants et fournisseurs.
- S'assurer auprès des fournisseurs stratégiques qu'ils jouent un rôle de relais dans le déploiement aval de la démarche Achats Responsables, dans la maîtrise des risques RSE auprès des partenaires fournisseurs et sous-traitants à qui ils confient une activité.

□ Vers une pratique harmonisée d'évaluation et de surveillance des fournisseurs

- Evaluer les systèmes de management (qualité et/ou environnement et/ou développement durable), et adapter la surveillance en prenant en compte en particulier la nature et la criticité du produit ou de la prestation ainsi que le retour d'expérience.
- Respecter le principe de l'égalité de traitement pour les modalités d'évaluation et de surveillance des sites fournisseurs (usines, chantiers, agences...) nationaux et étrangers, en tenant compte des spécificités locales, et en cherchant à être le Groupe ayant les meilleures pratiques dans les pays considérés.
- Etablir un bilan périodique des fournisseurs par l'utilisation de la Fiche Performance Fournisseur (FPF), définir les actions de bouclage appropriées et en vérifier leur application effective.
- Exiger des fournisseurs qu'ils répercutent les exigences requises par le Groupe EDF vis-à-vis de leurs sous-traitants. Le Groupe EDF se réserve le droit, selon les cas, d'étendre les actions de surveillance à ces sous-traitants.

□ Vers un comportement d'acteur responsable dans le domaine de la qualité et du développement durable

- Sensibiliser les fournisseurs sur les exigences et enjeux environnementaux d'EDF et évaluer leurs pratiques en termes d'économie de ressources (eau, énergie, matières premières, développement de technologies nouvelles (de substitution)), de réduction de la pollution, des impacts sur la biodiversité, de réduction des émissions de GES, de réduction et de valorisation des déchets, d'éco-conception (fin de vie).
- Sensibiliser les fournisseurs sur les exigences et enjeux sociaux d'EDF et évaluer leurs pratiques en termes d'intégrité et de respect des droits fondamentaux, de travail des enfants, de travail forcé, de conditions et de temps de travail des salariés, d'hygiène et de sécurité (réduction des accidents du travail des salariés et sous-traitants), de fraude et de corruption, d'achats au secteur protégé et adapté, d'insertion de personnes éloignées de l'emploi par l'activité économique, d'ancrage territorial et d'achats locaux, d'achats aux PME, etc..
- Partager avec d'autres donneurs d'ordres ou d'autres « utilities » le savoir-faire en matière de maîtrise de la qualité et/ou de développement durable (exigences environnementales et éthiques, réglementations) relatif aux produits ou aux prestations achetés.
- Maintenir et faire progresser la compétence des acteurs de la filière Achats, dont notamment les auditeurs « seconde partie » pour assurer leur fonction (formation, déontologie, expérience..), afin de disposer d'une capacité à conduire des audits selon les différents référentiels et/ou à tirer les enseignements d'audits tierce partie.
- Développer et entretenir la synergie entre tous les acteurs du Groupe EDF par un partage des expériences, des méthodes et des résultats.
- Inciter les fournisseurs et les autres donneurs d'ordre à sensibiliser et à évaluer leurs propres fournisseurs et sous-traitants, à partager et mutualiser les méthodes, les résultats des différentes évaluations et audits de la supply chain sur l'ensemble des aspects Qualité, Environnement et Développement Durable afin de réduire les sollicitations auprès des fournisseurs et diminuer les coûts.
- Inciter les fournisseurs à soutenir et promouvoir les valeurs et engagements portés par la charte éthique du Groupe EDF, et à soutenir et promouvoir les 10 engagements pour des achats responsables de la charte des relations inter-entreprises.

□ Vers une meilleure transparence et communication avec les fournisseurs

- Favoriser la transparence et le dialogue sur les sujets sensibles en accompagnant les fournisseurs pour la prise en compte dans la supply chain des engagements en termes de respect de l'environnement, des droits de l'homme, du travail des enfants, du travail forcé et obligatoire, de la discrimination, de l'hygiène et la sécurité, de la durée du travail et du niveau de rémunération, etc.
- Communiquer avec les fournisseurs sur notre démarche, nos exigences et sur les résultats obtenus en matière d'évaluation et de surveillance, notamment sur les points suivants :
 - la possibilité pour EDF de résilier le contrat avec le fournisseur en cas de persistance avérée d'écart majeur environnemental ou social ;
 - la facturation au fournisseur de tout audit de suivi qualité, environnemental ou développement durable suite à un audit initial insuffisant ou non-satisfaisant.
- Mettre à disposition des fournisseurs un espace web fournisseurs et être à l'écoute des fournisseurs (enquête).
- Communiquer aux fournisseurs les politiques achats qualité développement durable sur le site web fournisseurs, ainsi que les engagements du Groupe EDF tels que le global Compact, la charte des relations inter-entreprises, la charte éthique, etc.

La Défense, le 21 / 5 / 2014



Bruno CRESCENT

Directeur des achats Groupe